


Août 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.4 de l'ordre du jour provisoire
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Septième session
Rome, 24-26 octobre 2012
Rôles des petits éleveurs dans la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 – 3
II. ÉVOLUTION DES RÔLES DES PETITS ÉLEVEURS	4 – 8
III. ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE SES PARTENAIRES	9 – 23
IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES	24

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

RÔLES DES PETITS ÉLEVEURS DANS LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Commission) et la Conférence de la FAO n'ont cessé de souligner l'importance du rôle des petits éleveurs et des pasteurs dans la mise en valeur, l'utilisation et la conservation des ressources zoogénétiques¹. Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (Plan d'action mondial)* reconnaît la contribution des éleveurs et des pasteurs des systèmes de production autochtones et locaux en matière de domestication, de mise en valeur, de maintien et de conservation de la diversité zoogénétique².

Réaffirmant son adhésion à la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques* et attirant l'attention sur la nécessité urgente de mettre en œuvre le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, la Conférence de la FAO a en 2009 souligné à quel point il était important de répondre aux besoins spécifiques des petits éleveurs et des pasteurs et a préconisé leur participation entière et effective à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*³.

2. À sa treizième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de veiller à ce que dans ses activités de renforcement des capacités relatives à la gestion des ressources zoogénétiques, l'accent soit mis sur les rôles essentiels des petits éleveurs et des pasteurs, sur le changement climatique, ainsi que sur l'importance des espèces bien adaptées comme le chameau⁴.

3. Le présent document fait rapport des activités de la FAO, des événements récents et des faits nouveaux relatifs aux rôles des petits éleveurs dans la mise en valeur, l'utilisation et la conservation des ressources zoogénétiques.

II. ÉVOLUTION DU RÔLE DES PETITS ÉLEVEURS

4. Parce que les systèmes de production animale et la structure sociale sur lesquels ils reposent sont extrêmement dynamiques, le rôle de gardiens de la diversité des petits éleveurs et des pasteurs est en train de changer. On peut toutefois résumer comme suit les fonctions les plus essentielles qu'ils assurent dans la mise en valeur, l'utilisation et la conservation des ressources zoogénétiques⁵:

- **Fourniture de produits et services:** en cherchant à améliorer leurs moyens d'existence et leur bien-être, les petits éleveurs et les pasteurs ont recours aux services d'approvisionnement que rend le bétail, comme la production de viande, de lait et d'œufs, mais également aux services culturels, d'appui et de régulation fournis par leurs animaux. L'utilisation durable des zones marginales et la fourniture de services agroécosystémiques, comme l'entretien de la fertilité du sol par l'apport de fumier et le recyclage des éléments nutritifs, sont des éléments importants. Les services d'approvisionnement concernent les biens privés et contribuent de manière directe aux moyens d'existence d'un individu, tandis que les services culturels, d'appui et de régulation concernent à la fois les biens privés et les biens publics, à des degrés divers.
- **Mise en valeur et utilisation durable des races locales:** les petits éleveurs et les pasteurs structurent les ressources zoogénétiques en différentes races par l'intermédiaire de

¹ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphes 44-45; CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 77; C 2007/REP, paragraphe 146; C 2009/REP, paragraphe 67; C 2011/REP, paragraphe 70.

² *Plan d'action mondial*, priorités stratégiques 5 et 6.

³ C 2009/REP, paragraphe 67.

⁴ CGRFA-11/11/Rapport, paragraphe 77.

⁵ CGRFA-12/09/Inf.15

mécanismes sociaux de sélection. Ils appliquent les connaissances autochtones relatives à la zootechnie et aux races lors de la définition de leurs objectifs de sélection.

- **Conservation:** les petits éleveurs et les pasteurs contribuent à la conservation des races et à la préservation des valeurs d'option, en particulier pour les caractéristiques qui augmentent les chances de survie dans les milieux hostiles. La conservation de la diversité génétique est un bien public mondial, pour lequel les petits éleveurs ne reçoivent généralement pas de rémunération.

5. Les petits éleveurs sont, *de facto*, les gardiens d'une part non négligeable de la diversité des ressources zoogénétiques de la planète, mais les analyses économiques laissent penser que ce rôle est souvent endossé par défaut plutôt que par choix délibéré. Un Groupe spécial d'experts sur la biodiversité pour l'éradication de la pauvreté et le développement de la Convention sur la diversité biologique a récemment conclu que bien que tous les êtres humains soient tributaires des écosystèmes et de la biodiversité pour assurer leurs moyens d'existence, les pauvres en dépendent de manière disproportionnée - que ce soit sur le plan des revenus ou de l'assurance contre le risque⁶. Les petits éleveurs et les races adaptées localement se trouvent en général dans les zones marginales caractérisées par un environnement soumis à de fortes pressions et à des taux de pauvreté élevés. Dans de telles conditions, les races transfrontières à haut rendement ne sont pas suffisamment adaptées pour produire les rendements escomptés, tandis que les races adaptées localement peuvent continuer à fournir leurs services d'approvisionnement et autres. Ainsi, dans les zones marginales, on constate peu d'asymétrie entre les biens privés et les biens publics car les éleveurs, en cherchant à satisfaire leurs propres intérêts, assurent également le maintien de la biodiversité, qui est un bien public. À l'inverse, dans les zones très productives, une asymétrie peut se produire car les éleveurs, en cherchant à satisfaire leurs propres intérêts, se lanceront dans les races à haut rendement et les mesures de conservation pour les races locales pourraient ne pas être en place.

6. Actuellement, les mécanismes économiques ont tendance à accorder davantage de valeur aux services d'approvisionnement du bétail comme la production de viande, de lait et d'œufs et sous-estiment ou ignorent les services culturels, d'appui et de régulation de l'écosystème comme les fonctions sociales et le maintien de la diversité génétique. Les conditions économiques en vigueur dans de nombreuses zones géographiques tendent à privilégier l'intensification de la production et, partant, l'utilisation de races à haut rendement et l'augmentation de la taille des exploitations. En outre, des mesures d'incitation, comme la subvention d'intrants, sont souvent proposées pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de sécurité alimentaire. Dans la plupart des cas, ces facteurs et incitations économiques favorisent l'adoption de races transfrontières à haut rendement. Le recours à la technologie et l'application de normes sanitaires de plus en plus strictes favorisent eux aussi les grandes exploitations au détriment des petits éleveurs.

7. Il existe un risque que les éleveurs, qui se retrouvent soumis aux aléas des marchés pour les services d'approvisionnement dans les régions favorables en pleine évolution structurelle, finissent par abandonner l'agriculture et l'élevage pour se tourner vers d'autres sources de moyens d'existence, entraînant la disparition de races locales. Dans les régions où la production est bonne, les petits éleveurs peuvent être incapables de maintenir la diversité génétique pendant une longue période sans des interventions ciblées, comme la rémunération des services environnementaux pour la conservation de la biodiversité ou la gestion des aires de répartition.

8. Une perte de biodiversité semble inévitable lorsque les besoins économiques favorisent l'utilisation de races à haut rendement; cette perte pourra toutefois être limitée grâce à l'adoption de systèmes de production et de consommation viables. Il faut éviter que les petits éleveurs dans les zones marginales se retrouvent seuls gardiens de la diversité zoogénétique. Les groupes pauvres et vulnérables ne doivent pas avoir à supporter les coûts liés à la protection de la biodiversité. Une

⁶ UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/11.

compensation doit au contraire être accordée pour tous les coûts d'opportunité qu'entraîne le maintien de la biodiversité au détriment de l'adoption d'autres technologies productives.

III. ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE SES PARTENAIRES

9. Selon le *Plan d'action mondial*, les systèmes autochtones et locaux qui sont importants pour les ressources zoogénétiques doivent être soutenus, par exemple, grâce à des programmes de microcrédit pour les femmes rurales, à un accès suffisant aux ressources naturelles et aux marchés, à la résolution des problèmes fonciers, à la reconnaissance des pratiques et des valeurs culturelles et à la valorisation de leurs produits spéciaux⁷.

A. Accès des petits éleveurs aux ressources naturelles et aux régimes fonciers

10. En mai 2012, la FAO a lancé les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (directives volontaires)*⁸. Ces Directives jouent un rôle important dans l'amélioration de l'accès aux ressources pour les petits éleveurs; elles visent à promouvoir des droits fonciers sûrs et un accès équitable à la terre et aux forêts comme moyen d'éliminer la faim et la pauvreté, de favoriser le développement durable et d'améliorer l'environnement. Elles font spécifiquement référence aux pasteurs, qui maintiennent un vaste éventail de races hautement adaptées mais dont les races sont gravement menacées par l'absence d'institutions fonctionnelles, l'instabilité sociopolitique et des politiques inefficaces dans le domaine de l'élevage⁹. En vertu des *Directives volontaires*, les États et autres parties devraient s'attacher à faire comprendre la nature des enjeux fonciers transfrontières qui ont des répercussions sur les communautés, notamment en ce qui concerne les zones de pâturage ou de transhumance qui chevauchent des frontières internationales¹⁰.

B. Valoriser les races locales, leurs produits et leurs services

11. La FAO a ajouté un module au Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) qui permet aux coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques d'insérer des descriptions relatives à l'environnement de production des populations de différentes races ainsi qu'aux caractéristiques, aux produits et aux services spécifiques à chaque race. La répartition spatiale des races a été géoréférencée; cette cartographie permettra une meilleure analyse des liens qui unissent les races et les différents indicateurs socioéconomiques ou environnementaux en vue de modélisations futures.

Animaux de travail

12. Les animaux de travail revêtent une importance essentielle dans de nombreux pays. Dans toutes les régions en développement, ils sont une source de pouvoir essentielle dans l'agriculture et pour le transport des biens et des personnes. À l'échelle mondiale, de plus en plus de preuves attestent leur contribution économique aux moyens d'existence des hommes grâce au rôle direct et indirect qu'ils jouent dans la création de revenus et la sécurité alimentaire des familles. Pourtant, les animaux de travail restent en grande partie invisibles aux yeux des décideurs et des responsables politiques, de la société civile et des organismes de développement. Les appels à accorder une plus grande importance aux petits exploitants et à renforcer la résilience et les moyens d'existence ont jusqu'à présent ignoré l'importance des animaux de travail. Cette invisibilité des animaux de travail et de leur rôle est encore accentuée par l'absence de données et de recherches spécifiques et d'informations

⁷ *Plan d'action mondial*, priorité stratégique 6.

⁸ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/nr/land_tenure/pdf/VG_Final_FR_May_2012.pdf

⁹ Étude de référence n° 50 de la CRGAA: *Threats to animal genetic resources – their relevance, importance and opportunities to decrease their impact*.

¹⁰ Directives volontaires, paragraphe 22.2 (<http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf>).

techniques. Bien qu'on puisse poser en principe que la plupart des animaux de travail appartiennent à des races adaptées localement, on ne dispose de pratiquement aucune information sur la constitution génétique de bon nombre d'entre eux dans les pays en développement et on ne prête que peu d'attention aux stratégies de sélection et/ou de conservation de la biodiversité. Un rapport de la FAO qui passe en revue certaines des grandes difficultés, lacunes et perspectives dans le domaine de la gestion des animaux de travail et de leur bien-être est en cours d'élaboration.

Commercialisation des produits

13. La faible production de services d'approvisionnement par les races adaptées localement, si on la compare à celle des races transfrontières à haut rendement, peut être compensée par la mise en place de chaînes de commercialisation qui augmentent le rendement par unité de produit vendue. En collaboration avec la Ligue pour les peuples pastoraux et le développement endogène de l'élevage (League for Pastoral Peoples and Endogenous Livestock Development, LPP), le réseau LIFE et l'Initiative mondiale pour un pastoralisme durable de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IMPD-UICN), la FAO a publié un ouvrage intitulé *Donner de la valeur ajoutée à la diversité du bétail – commercialiser pour promouvoir les races locales et améliorer les moyens d'existence*, disponible en anglais, en français et en espagnol¹¹. En novembre 2011, le Centre de coordination mondial et le Bureau sous-régional de FAO pour l'Afrique du Nord ont organisé en Tunisie un atelier sur la caractérisation et la promotion des races locales et de leurs produits. La FAO a également organisé une réunion consultative d'experts sur la valorisation des ressources zoogénétiques en Afrique centrale et occidentale, qui s'est tenue au Togo en décembre 2011.

Valeurs environnementales

14. La remise en état des prairies dégradées grâce à des pratiques de gestion du pâturage durables (diminution de la pression de pâturage sur les sites surchargés et meilleure gestion des pâtures) peut permettre d'emprisonner de plus grandes quantités de carbone dans le sol et la biomasse, de réduire les émissions de CH₄ par unité de production et d'accroître les revenus des éleveurs en augmentant la productivité du bétail. La FAO, en collaboration avec l'Académie chinoise des sciences agricoles, l'Académie chinoise des sciences et le Centre mondial d'agroforesterie, travaille actuellement à l'élaboration d'une méthodologie d'estimation des émissions de carbone des herbages¹² dont l'objectif est de réduire de manière sensible les coûts inhérents à la mesure et à la vérification et de faciliter l'accès des petits éleveurs aux marchés du carbone¹³. Cette méthodologie est actuellement en cours de validation par la Verified Carbon Standard, organisme internationalement reconnu.

15. En août 2011, à l'occasion du soixante-deuxième congrès annuel de la Fédération européenne des sciences animales, la FAO, le Point focal régional européen pour les ressources génétiques animales et le Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques de la Fédération européenne des sciences animales ont organisé un symposium sur le thème « Valeur environnementale des ressources zoogénétiques ». Une enquête à l'échelle mondiale sur la valeur environnementale et les services écosystémiques fournis par les races locales est en cours d'élaboration. Le Point focal régional européen pour les ressources génétiques animales a également mis sur pied un groupe de travail sur les mesures agro-environnementales.

¹¹ http://www.fao.org/ag/againfo/resources/fr/pubs_gen.html

¹² <http://v-c-s.org/methodologies/methodology-sustainable-grassland-management-smg>

¹³ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/90042/icode/>

C. Participation des petits éleveurs

16. En 2009, la Conférence de la FAO a encouragé la participation pleine et effective des petits éleveurs et des pasteurs, gardiens de la majeure partie des ressources zoogénétiques de la planète, à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*¹⁴.

17. S'agissant de la participation des petits éleveurs à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, 45 pays ont indiqué dans leur rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de ce plan que des mécanismes avaient été mis en place avant l'adoption du *Plan d'action mondial* en vue de faciliter les interactions entre les différentes parties prenantes, les différentes disciplines scientifiques et les différents secteurs dans le cadre d'un aménagement du territoire conforme au développement durable, et 19 autres ont indiqué que ce type de mécanismes avaient été mis en place à la suite de l'adoption du *Plan d'action mondial*.

18. Dans son rapport sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, la Ligue des peuples pasteurs a annoncé qu'elle continuerait à appuyer les protocoles communautaires bioculturels, des outils destinés à favoriser des processus de prise de décision participatifs et culturellement ancrés au sein des communautés, afin de renforcer leurs droits sur les terres, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles gérées collectivement. Les protocoles communautaires bioculturels se fondent sur les normes et les coutumières des communautés et fixent des modalités et conditions claires régissant l'accès des gouvernements, du secteur privé et du secteur de la recherche aux ressources des communautés et encadrent leurs relations avec ces dernières. Ils facilitent la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité en garantissant que les décisions relatives aux ressources gérées par les communautés soient du seul ressort de celles-ci, qui depuis toujours assurent la fonction de gestionnaires de ces ressources.

D. Politiques de la FAO s'appliquant aux petits éleveurs

Équité hommes-femmes

19. En 2012, la FAO a lancé son *Plan d'action sur l'égalité des sexes - Comblant l'écart: Programme de la FAO pour l'égalité entre les sexes dans l'agriculture et le développement rural*. L'objectif de ce programme est de donner à la FAO un cadre pour guider ses activités techniques dans le domaine de l'égalité des sexes et en évaluer les résultats¹⁵. Une étude sur le rôle des femmes dans la gestion des ressources zoogénétiques intitulée *Invisible guardians – women manage livestock diversity*¹⁶ et publiée par la FAO en 2012 a conclu que dans un scénario mondial dans lequel le secteur de l'élevage subit des changements rapides et spectaculaires en raison de la forte augmentation de la demande de viande, de lait et d'œufs (augmentation associée à une expansion rapide de la production agricole à haut rendement et à grande échelle), les femmes restent les principales gardiennes des races adaptées localement qui existent encore. Ceci s'explique par plusieurs facteurs: le fait que les femmes assument la responsabilité de l'économie reproductive, une répartition bien ancrée des rôles entre les hommes et les femmes qui limite les possibilités d'activités des femmes à la sphère domestique, et la propension des femmes à adopter des stratégies d'évitement du risque pour assurer leurs moyens d'existence. Ce rôle peut toutefois n'être que transitoire - si les familles parviennent à envoyer leurs enfants à l'école, souvent avec l'argent que leur a rapporté le bétail local, elles se trouvent sur une trajectoire qui les emmènera vers des revenus plus confortables et l'abandon de leurs activités d'élevage.

¹⁴ C 2009/REP paragraphe 67.

¹⁵ http://typo3.fao.org/fileadmin/templates/gender/docs/FAO_FinalGender_Policy_2012.pdf

¹⁶ <http://www.fao.org/docrep/016/i3018e/i3018e00.pdf>

Peuples autochtones et tribaux

20. La *Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux*¹⁷, lancée en 2010, vise à fournir une orientation aux différentes unités techniques de l'agence et à encourager le personnel au Siège et dans les régions à établir des relations plus systématiques et responsables avec les peuples autochtones et leurs organisations. Elle insiste sur le fait que le droit aux ressources naturelles (terre, eau, pêches, forêts, ressources génétiques, biodiversité, etc.) et leur gestion durable sont essentiels au bien-être des générations présentes et futures, en particulier celles dont la survie quotidienne est tributaire de l'environnement. La Politique fait référence au *Plan d'action mondial*, le qualifiant d'« important instrument normatif reconnaissant les droits fondamentaux de toutes les personnes ».

Évaluation de l'impact sur l'environnement

21. Selon des observations empiriques, les races transfrontières à haut rendement ne sont pas économiquement viables en dehors d'un rayon d'environ 30 km autour de l'endroit où les intrants peuvent être obtenus et les produits commercialisés; ce chiffre varie avec l'infrastructure et la nature périssable des intrants et des produits animaux. Le document de la FAO intitulé *Environmental impact assessment: guidelines for FAO projects*¹⁸ souligne la nécessité de garantir que les ressources zoogénétiques importées dans certains pays dans le cadre de projets de la FAO ne soient ni nuisibles pour la biodiversité locale, y compris les races locales, ni néfastes d'un point de vue économique pour l'agriculteur qui reçoit ces ressources, en raison de coûts sanitaires et autres plus élevés qui résulteraient de la gestion d'un cheptel mal adapté.

E. Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets

22. Les petits éleveurs, et en particulier les pasteurs, sont les plus exposés aux effets du changement climatique. Un document intitulé *Mesures d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ces effets sur les ressources naturelles – situation des pêches, de l'aquaculture, des forêts et de l'élevage au Proche-Orient*¹⁹ a été présenté à la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, et un ouvrage intitulé *Livestock and climate change in the Near East: Measures to adapt to and mitigate climate change* est en cours d'élaboration²⁰. Un guide d'information de la FAO sur l'agriculture intelligente face au climat, y compris les ressources zoogénétiques, est en préparation.

23. Les camélidés sont particulièrement bien adaptés aux conditions difficiles et soutiennent les moyens d'existence de très nombreuses personnes, en particulier dans les régions désertiques. La FAO soutient le Royaume d'Arabie saoudite dans le cadre de la création d'un centre de reproduction, de protection et d'amélioration des chameaux. Ce centre i) fera office de centre d'excellence international axé sur la recherche, les études et le développement technologique dans les domaines de l'élevage des chameaux, de la nutrition, de la génétique et de la sélection, de la thériogénologie, de la reproduction et des technologies du lait et des viandes, une attention particulière étant accordée à l'amélioration de la production, de la qualité et du traitement et au contrôle des maladies, avec notamment des études épidémiologiques et des stratégies d'éradication des maladies; et ii) accueillera les experts, les chercheurs, les stagiaires et les visiteurs actifs dans le domaine de la science des camélidés, qui pourront apporter leur concours aux éleveurs.

¹⁷ <http://www.fao.org/docrep/013/i1857f/i1857f00.pdf>

¹⁸ <http://www.fao.org/docrep/014/am862e/am862e00.pdf>

¹⁹ NERC/12/5.

²⁰ http://www.fao.org/ag/againfo/resources/newsletter/docs/2012_1007_Tibbo.pdf

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES

24. Le Groupe de travail pourra souhaiter recommander à la Commission:
- d'encourager les pays à appliquer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et en particulier de leurs aspects relatifs aux pasteurs et aux petits éleveurs autochtones;
 - de demander à la FAO de se pencher sur la question de savoir si et comment la rémunération des services écosystémiques fournis par les races adaptées localement pourrait être bénéfique aux petits éleveurs et aux pasteurs, et de faire rapport de ses conclusions à la prochaine session de la Commission;
 - d'inviter les pays à rassembler et à insérer des données dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS), notamment des données relatives aux services écosystémiques que les races fournissent aux petits éleveurs et aux pasteurs.